

ANNEXE TECHNIQUE**N° 2-059 Rev 00****L'Organisme d'inspection :****EURL ALCOVA****96 Vonate, 73 Lgts + 26, Lot N° 55, Bir El Djir, ORAN**

Est accrédité par ALGERAC, Département Inspection, pour les activités d'inspection selon la norme : ISO/CEI 17020 :2012 en tant qu'organisme d'inspection de (type A) dans les domaines :

- **Produit et Composant industriels**
Contrôle Non Destructif (MT/PT/VT/UT/RT)
- **Soudage - qualification des soudeurs**
et du mode Opérateur de soudage (QS/QMOS)
- **Contrôle des appareils de levage (APL)**
- **Contrôle des appareils à pression (APG/APV)**
- **Contrôle des appareils et installations électriques (APE)**
- **Agréages des produits**

Note : Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

SITES CONCERNES	Siege Social : 96 Vonate, 73Lgts+26, Lot N° 55 Bir El Djir, ORAN -Tel : (213) 41 70 70 21/0555 50 65 31 -Fax : (213) 41 70 73 70 -E-Mail: dg@alcova-algeria.com -Site Web : www.alcova-algeria.com
------------------------	--

Date de prise d'effet : 09 Mars 2023**Date de fin de validité : 08 Mars 2026**

Pour le Directeur Général et par délégation
Le Chef de Département Inspection

Hocine LARBI

Cette annexe peut faire l'objet de modification, pour cela la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émise

PORTEE D'ACCREDITATION

Domaine General : 1. PRODUITS ET COMPOSANTS INDUSTRIELS

Domaine d'inspection/ Objet installations, appareils, dispositifs, composants, équipements,...	Techniques Utilisées	Phase /Type d'inspection inspection avant mise en exploitation, finale, périodique, préalable, avant livraison, de conformité.....	Equipements utilisés	Référentiels Normes-Réglementation procédures internes, spécifications techniques
1.1 CONTROLE NON DESTRUCTIF (CND) des assemblages soudés des équipements et installations industrielles	Contrôle par Magnétoscopie (MT)	<ul style="list-style-type: none"> - En cours de fabrication en cours d'exploitation après réparation, périodique, par des contrôles non destructifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Electro-aimant - Luxmètre - Témoin berthold - Indicateur d'induction 	<ul style="list-style-type: none"> - ASME IX, ASME VIII, - ASME b31.3, - AWS D1-1, - API 653 - Procédure Interne :PT 7 rev 01
	Contrôle par Ressuage (PT)	<ul style="list-style-type: none"> - En cours de fabrication en cours d'exploitation après réparation, périodique, par des contrôles non destructifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Double metre - Loupe. - Luxmètre - Torche 	<ul style="list-style-type: none"> - ASME VIII, ASME V, - ASME b31.1, ASME b31.3 - Procédure Interne PT 5 rev 01
	Contrôle Visuel (VT)	<ul style="list-style-type: none"> - En cours de fabrication en cours d'exploitation après réparation, périodique, par des contrôles non destructifs 	<ul style="list-style-type: none"> - La loupe - Torche - Miroir 	<ul style="list-style-type: none"> - ASME VIII - ASME V, - EN ISO13018, - EN 5817 - Procédure Interne : PT 10 rev 01
	Contrôle par Ultrason (UT)	<ul style="list-style-type: none"> - En cours de fabrication en cours d'exploitation après réparation, périodique, par des contrôles non destructifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Poste US - Palpeurs - Blocs de référence 	<ul style="list-style-type: none"> - ASME VIII, ASME V, ASME VII - ASMEB31.3 - Procédure Interne : PT 6/22 rev 01

	Contrôle par Radiographie (RT)	En cours de fabrication en cours d'exploitation après réparation, périodique, par des contrôles non destructifs	<ul style="list-style-type: none"> - Négatoscope - Densitomètre 	<ul style="list-style-type: none"> - ASME VIII, ASME V, ASME IX, - ASME B31.1, ASMEB31.3, - API 1104, API 650 - Procédure Interne : PT 14/22 rev 01
Domaine Général : 2. SOUDAGE				
2.1 Qualification des Soudeurs et du Mode Opératoire de soudage (QS/QMOS)	Contrôle Visuel (VT) Contrôle non destructif (CND) Contrôle destructif	<ul style="list-style-type: none"> - Qualification de tout mode opératoire d'assemblages soudés réalisée dans le cadre réglementaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Jauge de soudage - Chronomètre - Pince ampérométrique - Pied à coulisse - Torche 	<ul style="list-style-type: none"> - ASME V, ASME VIII, ASME IX - ASME B31.8, ASMEB31.3, - API 1104, API 650, - ISO9606, ISO15614 - AWS D1.1 - ASME IX - Procédure interne PT 11/1 rev 01 & PT 11/2 rev 01
Domaine Général : 3. ELECTROMECHANIQUE				
3.1 Contrôle des Appareils de Levage (APL) Appareils et accessoires de levage Fixes / Mobiles / Sur Site	Contrôle Visuel (VT) Contrôle non destructif	<ul style="list-style-type: none"> - Inspection périodique - Inspection avant mise en exploitation - Inspection sur chantier - Inspection après modification 	<ul style="list-style-type: none"> - Pieds à coulisse - Mètre ruban - Tachymètre 	<ul style="list-style-type: none"> - Décret exécutif n° 91-05 du 19 .01.1991 - Loi N°88-07 du 26/01/88 - ISO 4310 - NA956 - Procédures internes : PT 12/22 rev 01

Domaine Général : 4. EQUIPEMENTS SOUS PRESSION				
4.1 Contrôle des Appareils à Pression APG/APV Gaz/Vapeur	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle Visuel (VT) - Contrôle non destructif 	<ul style="list-style-type: none"> - Inspection périodique - Inspection avant mise en exploitation - Inspection sur chantier - Inspection après modification 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesureurs d'épaisseur - Endoscope - Pieds à coulisse 	<ul style="list-style-type: none"> - Décret exécutif n° 90-245 du 18/08/1990. - Décret exécutif n° 90-246 du 18/08/1990 - Code ASME/CODAP - Procédures internes : PT2 rev 01 & PT3 rev 01
Domaine Général : 5. ELECTRICITE				
5.1 Contrôle des Appareils et Installations Electriques (APE)	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle Visuel (VT) Prise de mesure 	<ul style="list-style-type: none"> - Inspection périodique - Inspection avant mise en exploitation - Inspection sur chantier - Inspection après modification 	<ul style="list-style-type: none"> - Multimètre - Pince de terre 	<ul style="list-style-type: none"> - Décret Exécutif N° 01 -342 du 28/10/2001 - CEI 60 364 - NFC15-100 - Procédure Interne : PT 13/22 rev 01
Domaine Général : 6. AGREAGE DES PRODUITS				
6.1 Agréage Agroalimentaire / Alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Visuel /Quantitatif 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle dans le cadre d'échanges commerciaux et de la réglementation en vigueur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Appareils photo - Pieds à coulisse 	<ul style="list-style-type: none"> - Décret exécutif N° 21-200 du 11/05/2021 - Fiches techniques produits - Cahier des charges Normes et règlements Spécifiques aux produits. - Procédure interne PT 16/22 rev 02